

# FONDATION CARITAS FRANCE



## RAPPORT FINANCIER

2009  
2010

La Fondation Caritas France, créée par le Secours Catholique, a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 juin 2009. La Fondation a été constituée avec une dotation initiale de 5 000 000 € apportée par le Secours Catholique.

L'exercice 2010, couvrant la période de juin 2009 à décembre 2010, est le premier exercice de la Fondation. Il est exceptionnellement long de plus de dix-huit mois, et a profité d'une double collecte importante en juin 2009 et juin 2010.

À fin 2010, neuf Fondations abritées ont été constituées :

-  Fondation Le Manteau de Saint Martin, avec une dotation pérenne.
-  Fondation Développement et Solidarité
-  Fondation Solidaires et Volontaires
-  Fondation Enfance Missionnaire
-  Fondation Alsace Solidarité
-  Fondation Avenir Enfance Cambodge
-  Fondation Aveyron Solidaire
-  Fondation Alain Charrier
-  Fondation Lucq Espérance

La Fondation Caritas France qui a fait appel à la générosité du public a reçu sur cet exercice 2009-2010, **5 269 883 €** de dons, et a soutenu des projets pour un montant de **3 294 722 €** dont .....

**1 523 720 €**  
pour des actions  
réalisées en France

soit  
**46%**

**1 771 002 €**  
pour des actions  
à l'international

soit  
**54%**

## RESSOURCES

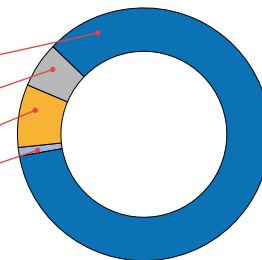
Les dons manuels affectés enregistrent les fonds affectés spécifiquement par les donateurs, soit aux actions propres de la Fondation, soit aux Fondations individualisées.

Les "autres" enregistrent une subvention exceptionnelle de 375 000 € et des dons affectés suite au séisme en Haïti.

Les "autres produits" enregistrent les revenus du patrimoine financier de la Fondation Caritas France (dividendes, intérêts sur comptes à terme, et plus-value sur cessions de titres).

### RESSOURCES

Dons manuels non affectés	85 %
Dons manuels affectés	6 %
Autres	8 %
Autres produits	1 %



## EMPLOIS

### Missions sociales

Les missions sociales comprennent les actions menées par la Fondation Caritas France et les actions réalisées par les Fondations Individualisées. Le coût des missions sociales comprend les charges affectées directement à la réalisation des actions menées, les frais financiers se rapportant directement aux actions, et la quote-part des frais de structure affectés sur la base des affectations décidées par le Conseil d'administration.

En ce qui concerne les versements à un organisme, ils sont affectés aux actions réalisées en France et à l'étranger en fonction du pays de réalisation de l'action. Les sommes engagées pour les différentes actions menées s'analysent en :

Actions	Montant
<b>Actions France</b>	<b>1 523 720 €</b>
• Dont Fondation Caritas France	1 240 583 €
• Dont Fondations Abrisées	283 137 €
<b>Actions internationales</b>	<b>1 771 002 €</b>
• Dont Fondation Caritas France	1 691 005 €
• Dont Fondations Abrisées	79 997 €
<b>Total</b>	<b>3 294 722 €</b>

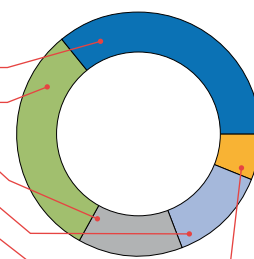
### Frais d'appel à la générosité du public

Les frais de recherche de fonds comprennent :

- Les charges directes liées à la fabrication et l'affranchissement des messages d'appel à la générosité, et au traitement des dons et legs reçus (saisie des règlements, émission et expédition des reçus fiscaux).
- La quote-part de charges indirectes affectées selon les affectations décidées par le Conseil d'administration de la Fondation.

### COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Missions sociales Étranger	36 %
Missions sociales France	31 %
Engagement à réaliser	14 %
Frais de recherche de fonds	13 %
Frais de fonctionnement	6 %



### Frais de fonctionnement

Ce poste enregistre l'ensemble des charges afférentes aux moyens de fonctionnement nécessaires à la Fondation pour la mise en œuvre de son objet social. Ils sont constitués par la quote-part des frais généraux non imputés aux missions sociales et à la recherche de fonds pour un montant de 299 716 €. Ces frais sont ceux de l'exercice de dix-huit mois.

La Fondation dispose de la mise à disposition par le Secours Catholique de son personnel (3 ETP), détaché par le Secours Catholique sur base d'une convention et de remboursement des frais.

Elle est hébergée gracieusement par le Secours Catholique.

### Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste enregistre les fonds reçus par la Fondation Caritas France et les fondations individualisées, affectés à la réalisation des missions sociales, et non utilisés en fin d'exercice. Ils se répartissent comme suit :

• Fonds dédiés aux Fondations abritées .....	462 041,33 €
• Fonds dédiés sur dons manuels .....	150 000,00 €

## ACTIONS

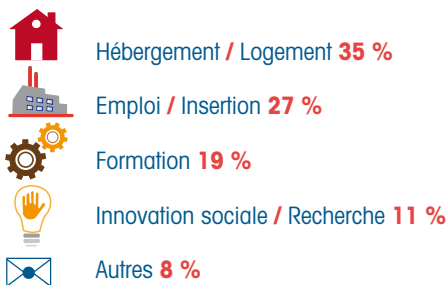
Les actions menées par la **Fondation Caritas France** au cours de cet exercice 2009-2010 ont porté sur 48 projets en France pour un montant total de **1 523 720 €** et sur 28 projets à l'international pour un montant total de **1 771 002 €**.

Les actions menées au cours de l'exercice par les **Fondations abritées** ont consisté essentiellement en :

- Soutien apporté par la Fondation Le Manteau de Saint Martin à l'association ATD Quart Monde et aux actions du Secours Catholique à Nantes pour un total de 12 200 €.
- Soutien apporté par la Fondation Développement et Solidarité pour un total de 96 000 € (dont 86 800 € à l'Association Fondacio).
- Soutien de la Fondation Solidaires et Volontaires aux projets internationaux présentés par l'association DCC pour 60 000 €.
- Subvention de 20 000 € accordée au Secours Catholique Aveyron, et 5 000 € à l'association Solidarité Levézou-Sénégal par la Fondation Aveyron Solidaire.
- Soutien de 10 420 € à l'association Cité Relais par la Fondation Alsace Solidarité.
- Soutien de projets dans des pays du Sud pour 80 000 € par la Fondation Enfance Missionnaire.



### PROJETS FRANCE



### PROJETS INTERNATIONAUX



## BILAN

À l'**Actif**, les **immobilisations** consistent en matériels de bureaux et d'informatique ainsi que les investissements nécessaires pour la constitution du site Internet.

ACTIF	
Immobilisations	46 575 €
Produits à recevoir	2 134 280 €
Valeurs mobilières	5 512 094 €
Disponibilité	117 257 €
Charges constatées d'avance	10 868 €

La valeur brute du portefeuille titres s'élève à 5 512 094 € à fin 2010. Il est constitué notamment d'un contrat de capitalisation de 1 000 000 €, d'un certificat de dépôt de 600 000 €, de comptes à terme pour 1 605 489 € et de valeurs mobilières (actions, obligations, Sicav monétaires) pour le solde.

Les **immobilisations financières** sont constituées par les parts du Crédit Coopératif souscrites sur l'exercice.

Les revenus du patrimoine financier de la Fondation Caritas France se montent à 71 259 €.

Les **immobilisations financières** sont constituées par les parts du Crédit Coopératif souscrites sur l'exercice.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont constituées essentiellement par :

- La part de la dotation de base restant à recevoir du Secours Catholique pour 2 000 000 € ;
- Du solde d'une subvention à recevoir pour 75 000 € ;
- Des dons 2010 reçus sur janvier 2011 pour 59 218 € (dont 50 862 € pour la Fondation Abrisante).

Au **Passif**, les **actifs fongibles**, représentatifs de la dotation pérenne, enregistrent les actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve du réemploi des fonds, à l'acquisition d'autres biens affectés en représentation de la dotation. Ils sont constitués pour la Fondation Caritas France et la Fondation Saint Martin de Tours par un portefeuille de valeurs mobilières de placement à capital garanti.

PASSIF	
Fonds propres	5414226 €
Résultat	832253 €
Fonds dédiés	612041 €
Fournisseurs	235581 €
Créditeurs	726972 €

Conformément aux statuts, la dotation de la Fondation Caritas France est placée en valeurs mobilières, cotées ou non cotées à une bourse officielle, en titres de créance négociables (en obligations du trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou de rapport). Elle peut être abondée du produit des libéralités dont la capitalisation aura été décidée par le Conseil ainsi que d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles.

La Dotation Initiale s'élève à 5 000 000 €, dont 3 M€ ont été perçus sur l'exercice. Le solde de 2 M€ sera versé en août 2011.

La dotation pérenne de la Fondation Le Manteau de Saint Martin de 414226 € est gérée et employée en valeurs mobilières de placement.

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. La contrepartie de ce compte est inscrite en charges sous la rubrique "Engagements à réaliser sur ressources affectées".

En application des dispositions du règlement CRC 2009-01, le poste "Fonds dédiés aux Fondations abritées" enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs à une Fondation Abritée qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. La part non utilisée des fonds reçus est portée en charges en "Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées" par la contrepartie au passif de la ligne "Fonds dédiés aux fondations abritées".

Les Fonds dédiés sur dons enregistrent également les dons reçus par la Fondation Caritas France affectés au projet de création d'une école pour enfants handicapés au Sénégal.

Le Conseil d'administration est conseillé dans le choix des placements de ces fonds par un comité

Finance animé par le trésorier. Ce comité, qui regroupe un membre du Conseil d'administration et deux experts, s'est réuni à plusieurs reprises en particulier lors des deux premiers versements des fonds de dotation par le Secours Catholique.

Ces placements sont encadrés par la charte de trésorerie dont le comité s'est doté.

Les dettes sont constituées de :

- Dettes fournisseurs pour 56862,51 €,
- Factures non parvenues pour 178660,72 €.
- Des subventions restant à verser au titre des projets approuvés par les instances de la Fondation Caritas France pour 726972 € (dont 626555 € pour la Fondation Abritante).

Le Conseil d'administration de la Fondation a approuvé en 2010 les **projets pluriannuels** ci-dessous, dont le financement reste à engager en fin d'exercice.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé la participation de la Fondation à la levée de fonds organisée par le Fonds Européen de Financement pour l'Afrique (FEFISOL) à hauteur de 125 000 €.

Projets	Montant engagés	2011	2012	2013
Projets France	145000	115000	30000	
Projets internationaux	240000	140000	50000	50000
<b>Total</b>	<b>385000</b>	<b>255000</b>	<b>80000</b>	<b>50000</b>

## Fondation de Recherche Caritas Institut de France

La Fondation de Recherche Caritas – Institut de France a assuré une période transitoire lors de la création de la Fondation Caritas France. Elle a permis de financer 13 projets dont 3 à l'international pour un montant de 310000 €.

La Fondation a pris l'engagement d'assurer chaque année, et ce pendant cinq ans, la couverture du financement du prix de recherche et des aides versées par la Fondation de Recherche Caritas – Institut de France, en garantissant que le compte de cette dernière soit à la fin de chaque année au moins égal à 200000 €.